



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666

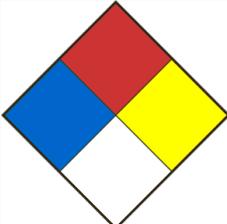
Fax. (Qc): (418) 660-8998

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 01 - IDENTIFICATION

|   |                                     |  |   |
|---|-------------------------------------|--|---|
| Identification du produit<br>NITRATE D'ARGENT (1.0N)  |                                     | Utilisation du produit<br>Usage en laboratoire     |   |
| Formule chimique<br>AgNO <sub>3</sub>   |                                     | Numéro MAT<br>AS-0107                              | Masse molaire<br>169,88                   |
| Nom chimique / Nom commercial / Synonymes<br>SILVER NITRATE, NITRIC ACID SILVER SALT, LUNAR CAUSTIC, SILBERNITRAT |                                     |  |   |
| Nom du fournisseur<br>Laboratoire MAT   |                                     | Adresse - Rue<br>610, rue Adanac                   |   |
| Ville<br>Québec   |                                     | Province<br>Québec                                 |   |
| Code postal<br>G1C 7B7  | Internet<br>www.labmat.com          | Numéro de téléphone<br>418-660-8666 / 800-890-8666 |   |
| Téléphone en cas d'urgence  | CANUTEC: 613-996-6666               |  | CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060 |
| Date FDS préparée<br>2019-02-06   | FDS Préparée par<br>Laboratoire MAT | Courrier électronique<br>labmat@labmat.com         |   |

## SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

|   |  |
|---|--|
| <b>Classification SIMDUT/SGH</b>  | Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1<br>Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1   |
| <b>Mention d'avertissement</b>  | DANGER   |
| <b>Mentions de danger (H)</b>   | H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.<br>H318 Provoque des lésions oculaires graves.  |
| <b>Conseils de prudence (P)</b>   | P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.<br>P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation.<br>P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.<br>P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.<br>P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.<br>P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.<br>P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.<br>P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.<br>P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette).<br>P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.<br>P405 Garder sous clef.<br>P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets. |
| <b>PICTOGRAMMES</b>   |   |
| <b>Autres dangers</b>   | NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)   |
|  | <b>Santé</b> 3<br><b>Inflammabilité</b> 0<br><b>Réactivité</b> 0<br><b>Spécial</b>   |

## SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes) | Numéro CAS et tout identificateur unique | Concentration (%) |
|---|--|-------------------|
| Nitrate d'argent                                | 7761-88-8                                | 14.5              |
| Eau   | 7732-18-5                                | Balance           |

## SECTION 04 - PREMIERS SOINS

|  |   |
|--|---|
| <b>Si contact avec yeux</b>  | Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| <b>Si contact avec peau</b>  | Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.                                       |
| <b>Si inhalé</b>   | Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.  |
| <b>Si avalé</b>  | Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.  |
| <b>Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)</b>             | Réf. section 11.  |
| <b>Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire</b> | En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.  |
| <b>Conseils généraux</b>   | Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.   |

## SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

|   |   |
|---|---|
| <b>Inflammabilité</b>   | Non   |
| <b>Conditions d'allumage</b>  | Risques de feu ou d'explosion si chauffé ou broyé en présence de produits combustibles.   |
| <b>Agents d'extinction appropriés</b>   | Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, ou de la poudre sèche.   |
| <b>Agents d'extinction inappropriés</b>   | Ne pas utiliser de dioxyde de carbone.  |
| <b>Produits de combustion / décomposition dangereux</b>                         | Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - argent/oxydes d'argent - oxydes d'azote (NOx).  |
| <b>Dangers spéciaux de feu et d'explosion</b>                                   | Lorsqu'il est concentré, le produit réagit selon les caractéristiques suivantes: Oxydant fort. Les solutions de nitrate d'argent mélangées avec l'ammoniaque seule ou le carbonate de sodium combiné à l'hydroxyde de sodium peuvent générer une explosion. La réaction du nitrate d'argent avec le charbon, l'acétaldéhyde, l'acétylène et autres alcynes terminaux peut produire des composés potentiellement explosifs. Le nitrate d'argent combiné avec du magnésium en poudre peut prendre feu ou exploser au contact d'une source d'humidité. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10). Une explosion peut se produire en agitant du nitrate d'argent qui a été préalablement recristallisé à l'aide d'un mélange d'eau et d'éthanol. |
| <b>Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers</b> | Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.  |

## SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

|   |  |
|---|--|
| <b>Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence</b> | Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Assurer une bonne aération des lieux. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. |
|---|--|

## SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

|   |  |
|---|--|
| <b>Conditions d'entreposage</b>             | Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'humidité, des produits combustibles et organiques. Protéger des rayons du soleil et de la lumière. Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Sensible à la lumière.   |
| <b>Méthode et équipement de manutention</b> | Embouteiller dans des contenants de verre ambré. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où se forme la poussière ou la vapeur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. |

## SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Valeurs d'exposition

| Composants     | No.-CAS   | Valeur | Paramètres de contrôle | Base  |
|----------------|---|--------|------------------------|---|
| Silver nitrate | 7761-88-8   | TWA    | 0.010000 mg/m3         | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)  |
| Remarques      | VEMP<br>0.010000 mg/m3<br>Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |        |                        |   |
|                |   | TWA    | 0.010000 mg/m3         | Canada. LEP Colombie Britannique  |
|                |   | STEL   | 0.030000 mg/m3         | Canada. LEP Colombie Britannique  |
|                |   | TWA    | 0.01 mg/m3             | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)  |
|                |   | VEMP   | 0.01 mg/m3             | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |
|                |   | TWA    | 0.01 mg/m3             | Canada. LEP Colombie Britannique  |
|                |   | STEL   | 0.03 mg/m3             | Canada. LEP Colombie Britannique  |

|                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>Origine des données</b>   | Sigma-Aldrich (Millipore Sigma)  |
| <b>Ventilation</b>           | Hotte.   |
| <b>Respiratoire</b>          | Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.   |
| <b>Gants</b>                 | Manipuler avec des gants.  |
| <b>Yeux</b>                  | Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.   |
| <b>Chaussures</b>            | Utiliser des chaussures de sécurité.   |
| <b>Vêtements</b>             | Sarrau.  |
| <b>Contrôle d'ingénierie</b> | Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition. |

## SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

|   |                          |
|---|--------------------------|
| État physique   | Liquide.                 |
| Apparence   | incolore-                |
| Odeur   | Inodore.                 |
| Seuil olfactif  | Données non disponibles  |
| pH  | ~5.5.                    |
| Point de fusion / congélation                                 | Données non disponibles  |
| Point initial d'ébullition                                    | Données non disponibles  |
| Plage d'ébullition  | Données non disponibles  |
| Point d'éclair  | Données non disponibles  |
| Taux d'évaporation  | Données non disponibles  |
| Inflammabilité  | Non                      |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %) | Données non disponibles  |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %) | Données non disponibles  |
| Tension de vapeur   | Données non disponibles  |
| Solubilité  | Très soluble dans l'eau. |
| Densité de vapeur   | Données non disponibles  |
| Densité   | Données non disponibles  |
| Coefficient de partage--n-octanol/eau                         | Données non disponibles  |
| Température d'auto-inflammation                               | Données non disponibles  |
| Température de décomposition                                  | Données non disponibles  |
| Viscosité   | Données non disponibles  |

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

|  |  |
|--|--|
| Réactivité   | Non-réactif sous conditions normales.  |
| Stabilité chimique   | Stable dans les conditions de stockage recommandées. Se décompose à l'exposition à la lumière.   |
| Risque de réactions dangereuses  | Stable sous conditions normales.   |
| Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations) | Ce produit peut décomposer si exposé à la lumière.   |
| Substances incompatibles   | Les agents réducteurs forts, l'acétaldéhyde, l'acétylène, l'acide chlorosulfonique, l'acide tannique, les alcalis, les alcools, l'ammoniaque, les bases fortes, les bromures, les carbonates, le charbon, les chlorures, le formaldéhyde, les huiles, l'hydrazine, les hypophosphites, les iodures, le magnésium, les phosphates, les sels ferreux, les sucres, les tartrates, les thiocyanates et la lumière. |
| Produits de décomposition dangereux  | Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Vapeurs toxiques d'oxydes d'azote. - argent/oxydes d'argent  |

## SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

## NITRATE D'ARGENT

|  |  |
|--|--|
| <b>Premières voies d'absorption</b>                          | Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.  |
| <b>Effets / symptômes de l'exposition aiguë :</b>            | Par voie d'exposition ci-dessous.  |
| - Yeux   | Irritation et peut entraîner une opacification de la cornée due à l'argyrisme (l'épiderme et les tissus sous-cutanés prennent une coloration gris ardoise due aux dépôts d'albuminate d'argent).   |
| - Peau   | Irritation et peut causer l'argyrisme.   |
| - Respiration  | Spasmes, irritation et inflammation du nez, de la gorge et des poumons. Oedème du larynx et des bronches. Pneumonie chimique et oedème pulmonaire pouvant entraîner la mort.   |
| - Ingestion  | Irritation et inflammation de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et de la paroi abdominale. Douleurs abdominales, noircissement des muqueuses, crampes, diarrhées, salivation, nausées et vomissements, anurie, convulsions, hypotension, collapsus circulatoire, perte de conscience, coma et peut entraîner la mort. |
| <b>Effets / symptômes de l'exposition chronique</b>          | Sensation de brûlure, argyrisme, troubles nerveux, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, laryngite, bronchite chronique, maux de tête, vertiges, irritabilité, sudation, salivation, fatigue, fièvre, perte de poids et perte d'appétit, convulsions, nausées et vomissements.   |
| <b>DL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b> | DL50 - Rat (Orale) : 1 173 mg/kg DL50 Dermale - Donnée non disponible.   |
| <b>CL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b> | CL50 - Inhalation - Donnée non disponible.   |

## TABLEAU SYNTHÈSE

|  |  |
|--|--|
| Effets / Symptômes de l'exposition aiguë de la solution: | Selon les voies d'exposition ci-dessous.   |
| Yeux   | À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué   |
| Peau   | À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué   |
| Respiration  | À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué   |
| Ingestion  | À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué   |
| Effets / Symptômes de l'exposition chronique :           | À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué   |
| ETA Mélange (Estimation de la toxicité aiguë)            | DL50 Oral: >5000 mg/kg - Rat<br>DL50: Cutanée: Donnée non disponible<br>CL50 Inhalation: Donnée non disponible |

## SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| <b>Écotoxicité</b>                  | Nitrate d'argent: Toxicité aiguë de poisson: Essai en semi-statique CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 0.0012 mg/l -96 h Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: Essai en statique CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) : 0.00121 mg/l - 48 h Toxicité pour les algues: CE50 - Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) - 0.0099 mg/l - 96 h |
| <b>Persistance et dégradation</b>   | Donnée non disponible.   |
| <b>Potentiel de bioaccumulation</b> | Bioaccumulation Cyprinus carpio (Carpe) - 41 d Facteur de bioconcentration (FBC): 70.  |
| <b>Mobilité dans le sol</b>         | Donnée non disponible.   |
| <b>Autre effets nocifs</b>          | Très toxique pour les organismes aquatiques. Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  |

## SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| <b>Mesures pour l'élimination</b> | Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets. |
| <b>Emballage contaminé</b>        | Éliminer comme produit non utilisé.   |

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

|                            |  |
|----------------------------|--|
| Numéro UN                  | 3082   |
| Appellation réglementaire  | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. |
| Classification du TMD      | 9 Produits, matières ou organismes divers                              |
| Groupe d'emballage         | III  |
| Indice de quantité limitée | 5L   |
| Indice PIU                 | -  |
| Dispositions particulières | 16, 99 (Nitrate d'argent)  |

## SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

|               |  |
|---------------|--|
| SIMDUT CANADA | Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1<br>Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1 |
|---------------|--|

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

### Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2019-02-06